



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 11 OCTOBRE 2016

Affiché le 18 octobre 2016.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h30, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 3 octobre 2016, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD (à partir de 19h55) André PERRIN - Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER Christophe DAVID-HENRIET - Hélène JACQUET - Alain BRITEL Thierry REBERE (à partir de 19h45) - Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET Nicolas RIPPE - Janine DURET												
Etaient excusés	Anaïs JULLIEN - Stéphanie CORNATON (procuration à Agnès DUBOIS) – Isabelle SERRAND (procuration à Janine DURET)												
Secrétaire de séance	Janine DURET												
Conseillers en exercice : 19	<table><thead><tr><th></th><th>à 19h30</th><th>à partir de 19h45</th><th>à partir de 19h55</th></tr></thead><tbody><tr><td>Présents :</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td></tr><tr><td>Votants :</td><td>17</td><td>18</td><td>18</td></tr></tbody></table>		à 19h30	à partir de 19h45	à partir de 19h55	Présents :	14	15	16	Votants :	17	18	18
	à 19h30	à partir de 19h45	à partir de 19h55										
Présents :	14	15	16										
Votants :	17	18	18										

APPROBATION COMPTE RENDU DU 18 JUILLET 2016

Le compte rendu du Conseil municipal du 18 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 6

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2016-016 du 22/07/2016	Contrat avec Société SAUR, pour une durée de 3 ans à compter du 01/10/2016, consistant en : <ul style="list-style-type: none">- télésurveillance des 7 compteurs communaux (entretien annuel, intervention ponctuelle et remplacement éventuel) pour un montant annuel de 1 600 € HT ;- entretien et contrôle des 9 équipements de régulation de pression pour un montant annuel de 5 100 € HT ;- opérations de recherche de fuites pour un montant forfaitaire annuel de 4 650 € HT les 10 journées ou 20 demi-journées et de 500 € HT par journée supplémentaire.
N° 2016-017 du 19/08/2016	Contrat avec VAL TP SAS pour des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable hameau de Maissiat et d'extension des réseaux humides (EU, EP, AEP) hameau de Bonaz, pour un montant de 68 538.75 € HT.
N° 2016-018 du 19/08/2016	Marché de transport scolaire avec TRANS JURA CARS pour l'année scolaire 2016/2017, renouvelable 1 fois, pour un montant de 218 € HT / jour.
N° 2016-018 bis du 23/08/2016	Contrat avec la SAS PLAIRE pour l'entretien des cloches, de l'horloge, des cadrans et du paratonnerre de l'église pour un montant de 205 € HT / an pour une durée d'une année, renouvelable 4 fois.



Commune de DORTAN (01590)

N° 2016-019 du 29/09/2016	Contrat avec MICROBIB pour la maintenance du logiciel de la bibliothèque du 01/09/2016 au 31/08/2017 pour un montant de 334 € HT
N° 2016-020 du 29/09/2016	Contrat avec HEXAGRAM pour le renouvellement des licences TREND MICRO de l'école élémentaire du 21/09/2016 au 20/09/2017 pour un montant de 191.40 € HT.
N° 2016-021 du 03/10/2016	Contrat avec BERGER-LEVRAULT pour la dématérialisation des factures d'une durée de 3 ans, consistant en : - abonnement à l'application BL Connect – Chorus Portail Pro pour un montant annuel de 175 € HT ; - mise en service, mise en œuvre de la facture électronique, formation des utilisateurs pour un montant total de 750 € HT.

André PERRIN précise que les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à Maissiat débutent jeudi 20 octobre et que, pour permettre la mise en place d'un réducteur de pression, une coupure d'eau générale sera nécessaire toute la journée du lundi 24 octobre.

Arrivée de Thierry REBERE à 19h45

Présents : 15

Votants : 18

TARIFS CIMETIERE

Agnès PRUNIAUX rappelle que, dans le cadre des travaux d'aménagement du cimetière, la Commune a fait procéder à la réalisation d'un nouveau columbarium, de 6 cavurnes et d'un jardin du souvenir avec puits de cendres.

Elle propose au Conseil de créer deux types de concessions pour les cavurnes (15 et 30 ans) ainsi qu'une taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir et d'en fixer les montants.

Mme le Maire précise qu'en ce qui concerne le nouveau columbarium, les tarifs seront soumis à délibération du Conseil dès que l'ancien columbarium sera complet.

Délibération : le Conseil municipal :

- DECIDE, à l'unanimité, la création de deux types de concessions pour les cavurnes (monument compris) et d'en fixer les tarifs à :
 - concession 15 ans : 930 € ;
 - concession 30 ans : 1 581 €.
- DECIDE, par 3 voix pour et 15 contre, de ne pas instaurer la taxe de dispersion des cendres.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : EXONERATIONS 2017

Mme le Maire explique que la CCHB, bien qu'ayant la compétence, n'a toujours pas instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et qu'il revient donc au Conseil de fixer les exonérations 2017 de ladite taxe.

Elle donne la liste des exonérations 2016 et rappelle la demande faite par M. MONOD en 2014 pour son entrepôt situé à Sénissiat à laquelle il avait été répondu par la négative, dans l'attente d'un effort d'entretien de sa propriété.

Délibération : par 17 voix pour et 1 non-participation au vote (I. SERRAND), le Conseil municipal :

- DECIDE d'exonérer de la TEOM pour 2017 :
 - le hameau d'Emondeau, les lieux-dits Véra et la Bergère, situés hors périmètre de ramassage des ordures ménagères ;
 - les Ets GAVAND, lieu-dit « Sur la Roche », ne produisant pas d'ordures ménagères ;
 - la SAS SERRAND, zone industrielle du Lioux, 12 rue de la Bienne, ne produisant pas d'ordures ménagères ;
 - la SCI DU LIOUX, zone industrielle du Lioux, 12 rue de la Bienne, pour ses locaux situés 10 rue de la Bienne et 6000 rue du Lioux, ne produisant pas d'ordures ménagères.



Commune de DORTAN (01590)

- DONNE un avis défavorable à la demande de M. MONOD, ce dernier n'ayant pas suivi les recommandations de la Commune quant à la mise en propreté des abords de son bâtiment.

CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC BOUYGUES : AVENANT TRANSFERT

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'une convention a été signée le 20 octobre 2000 avec Bouygues Télécom pour l'implantation d'une station radioélectrique et d'équipements de communications électroniques au lieu-dit « La Mouille », rue du Stade.

Elle explique que Bouygues Télécom a décidé de céder une partie de ses infrastructures à la Société Cellnex France et précise que, pour entériner cette décision, un avenant de transfert doit être signé avec la Commune qui aura désormais pour interlocuteur Cellnex France.

Délibération : oui à l'unanimité.

CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE SUR UN TERRAIN COMMUNAL

Agnès PRUNIAUX expose au Conseil que M. et Mme AYEB ont obtenu l'autorisation de diviser leur propriété située « Sur Molarets » en 3 lots constructibles.

Elle précise que l'accès à ces 3 lots est imposé par le PLU depuis un chemin d'exploitation privé communal et que le raccordement au réseau d'égout doit se faire sur ce même chemin.

Arrivée de Jean-Claude GAILLARD à 19h55

Présents : 16

Votants : 18

Elle ajoute qu'il y a lieu de signer une convention :

- précisant que la servitude de passage est consentie à titre gratuit par la Commune ;
- indiquant que les bénéficiaires, quant à eux, auront à leur charge les travaux de mise en enrobé du chemin sur une longueur d'environ 15 m jusqu'à l'aplomb de l'accès à leur propriété ;
- autorisant les bénéficiaires à exécuter, sous contrôle des services communaux, les travaux de raccordement au réseau d'égout en limite de propriété.

Délibération : oui à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

1) REGLEMENTS INTERIEURS « PERISCOLAIRE »

Hélène JACQUET présente les propositions de règlements intérieurs régissant, pour les enfants de maternelle et d'élémentaire, le fonctionnement des services suivants :

- restauration scolaire et garderie pause méridienne ;
- garderie matin, midi et soir, étude surveillée du soir ;
- temps d'activités périscolaires (TAP).

Délibération : oui à l'unanimité.

2) CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME)

Hélène JACQUET précise que le CME a été mis en place en janvier 2015. Elle annonce que, pour des raisons professionnelles et personnelles, les actuels responsables sont dans l'impossibilité de reconduire leur action.

Mme le Maire constate que les jeunes ont été très actifs, participant à toutes les cérémonies, organisant divers événements (chasse aux œufs, virade, journée avec les anciens, visite du Conseil départemental...). Elle lance un appel aux conseillers car il serait dommage de casser la dynamique du CME.

Suite à la réponse positive de plusieurs conseillers, une réunion sera organisée afin de discuter les conditions de la reconduite ou non du CME (jours, heures et fréquences des réunions...).

3) COMMISSION SCOLAIRE

Hélène JACQUET demande si des conseillers seraient intéressés pour intégrer la Commission Scolaire.

AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

André PERRIN explique qu'il a été sollicité par des habitants d'Uffel se plaignant de l'insécurité routière et demandant des aménagements pour réduire la vitesse. Il précise que, dans un premier temps et dès cette semaine, la vitesse, actuellement limitée à 70 km/h sera réduite à 50 km/h.



Commune de DORTAN (01590)

Il présente les types d'aménagements possibles (ralentisseurs ou chicanes) et précise que la Commission Voirie propose la pose de chicanes à chaque entrée du hameau pour un coût estimé à 14 940 € HT, moins onéreux que la création de ralentisseurs.

Il rappelle que des aides financières peuvent être demandées au Département au titre des amendes de police (15 à 20 % de la dépense HT) et, qu'en fonction de la réponse, la Commune décidera de la suite donnée à cette affaire.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal, MANDATE Mme le Maire pour :

- déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain au titre des amendes de police ;
- solliciter, le cas échéant, la participation de tout organisme et administration susceptibles d'aider financièrement la Commune dans le cadre du projet précité ;
- signer tout document afférent.

RAPPORT 2015 PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

André PERRIN donne lecture du rapport de l'année 2015 qui fait apparaître un volume de production de 113 959 m³ alors que le volume vendu s'élève à 74 623 m³. Le taux de rendement, en amélioration, est de 65.48 % en 2015 contre 57.34 % en 2014.

Il confirme la baisse des m³ consommés malgré une augmentation du nombre d'abonnements.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du rapport tel que présenté.

RAPPORT 2015 PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

André PERRIN donne lecture du rapport de l'année 2015.

A la question de Ludovic SAILLARD qui constate 20 % d'écart entre les abonnés du service de l'eau et ceux du service de l'assainissement collectif, André PERRIN répond que la différence s'explique par certains secteurs de la Commune qui sont en assainissement individuel.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du rapport tel que présenté.

CCHB : MODIFICATION DES STATUTS

Mme le Maire expose que cette modification minime des statuts de la CCHB concerne l'ajout d'une compétence dans le domaine touristique pour permettre la concrétisation du projet d'implantation d'un complexe de loisirs à OYONNAX sur un tènement que la CCHB a décidé d'acquérir à proximité de la piscine.

Délibération : oui à l'unanimité.

PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU HAUT-BUGEY (SCoT)

Agnès PRUNIAUX rappelle aux conseillers que le dossier, reçu le 28 juillet dernier, a été mis à leur disposition et que ceux-ci doivent émettre un avis, par délibération, avant le 28 octobre.

Elle précise que le SCoT, dont le périmètre date de 2002, est un document de planification et de stratégie intercommunale qui définit sur 15 ans l'organisation générale du territoire. Le lancement de la procédure a débuté en 2012. Ses objectifs sont :

- conforter l'attractivité du territoire en développant les qualités qu'il possède ;
- coordonner les actions menées en matière d'aménagement et territoire et assurer un équilibre entre le développement des activités et la préservation des espaces naturels ;
- traduire les besoins de développement dans le respect des principes du développement durable ;
- veiller à ce que les développements proposés soient équitables pour tous.

Agnès PRUNIAUX ajoute que le SCoT qui doit respecter des normes supérieures (documents de planification établis au niveau national, régional) servira lui-même comme document supérieur au futur PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat) et sera applicable aux 36 communes membres de la CCHB.

Elle indique que le dossier, soumis à l'avis du Conseil municipal, se compose :

1. D'un rapport de présentation : diagnostic, études.



Commune de DORTAN (01590)

2. Du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : objectifs des politiques publiques.
3. Du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) : traduction du rapport de présentation et du PADD et détermination des orientations générales. Ce DOO s'articule autour de 3 grands axes :
 - axe 1 : pour un territoire structuré, solidaire et dynamique,
 - axe 2 : pour un territoire authentique, innovant et attractif,
 - axe 3 : pour un territoire préservant son environnement et ses ressources naturelles.

Agnès PRUNIAUX poursuit son exposé en précisant que le défi essentiel dégagé dans le contenu du SCoT, validé en Conseil communautaire du 21 juillet 2016, est celui de l'attractivité pour inverser la tendance en cours et dynamiser la croissance démographique et dont découlent de nombreux enjeux, notamment :

- le positionnement et la visibilité du Haut-Bugey ;
- l'articulation ville-campagne ;
- la répartition de la population avec la question du renforcement de la ville centre, OYONNAX ;
- la répartition des équipements et des services, leur accès ;
- la desserte interne, notamment les transports publics ;
- la qualité du territoire (milieux naturels, patrimoine bâti, soutien à l'agriculture, adéquation offre et demande de logements).

Agnès PRUNIAUX précise que le projet de SCoT sera soumis à enquête publique auprès de la population. Il prévoit une augmentation de la population de 5 000 habitants sur les 15 années à venir, ce qui n'est pas énorme. Il définit le nombre de logements nécessaires, le besoin actuel étant de 2 400 logements et le besoin futur de 2 300 logements. La politique est de reloger les personnes dans des logements vacants. La construction de 3 700 logements neufs est prévue. Pour le chapelet urbain, cela correspond à 27 logements par hectare et, sur les 15 ans, 78 ha seront nécessaires. Pour la frange urbaine, ce sont 19 logements / hectare et 14 logements / hectare pour l'espace rural.

Elle ajoute que la Commune de DORTAN est, dans le projet de SCoT, intégrée au chapelet urbain du fait de sa proximité avec la ville centre. Elle note avec satisfaction que le château fait partie de la stratégie touristique établie.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable au projet de SCoT.

QUESTIONS DIVERSES

1. Achats terrains par Commune à Maissiat : Mme le Maire donne les éléments de réponse à Agnès DUBOIS concernant les frais d'actes et de géomètre, connus à ce jour.
2. Déclassement voies internes La Cité : Mme le Maire informe que l'enquête publique est terminée. Le Commissaire-enquêteur a 1 mois pour donner son avis.
3. Recensement population : il aura lieu du 19/01 au 18/02/2017.
4. Bar de la Boule Biennoise : la partie bar est ouverte.
5. Demande Janine DURET : possibilité d'utiliser la salle des fêtes pour financer l'organisation d'un voyage scolaire. Mme le Maire l'invite à faire parvenir une demande écrite en Mairie.
6. PLUiH : sur proposition d'Agnès PRUNIAUX, une commission généralisée est fixée au mardi 18/10/2016 à 19h pour la présentation du projet de PLUiH.
7. Travaux cimetière : André PERRIN informe de la réalisation d'un revêtement bicouche le long de la clôture et devant le columbarium.

La séance est levée à 21h15.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Janine DURET

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.